

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 AVRIL 2013

Le onze avril deux mille treize, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de dix, sous la présidence de Monsieur Joseph LE BOUEDEC, Maire, en suite de la convocation faite le 4 avril 2013.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quatorze.

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, DORN Delphine, MARTIN Jean-Pierre, L'HOSTIS Stéphanie, LE LIBOUX Claude, HOUEIX Magali, LE DÉVÉHAT Yannick, JOUAN Isabelle, ÉLLIAS Claude, LE TROUHER Erwan.

Étaient absents excusés : ROBIN Evelyne, ÉZANIC Jean-Louis.

Étaient absents non excusés : DETLOF-CHAPUT Stéphanie, MORAUT Philippe.

Secrétaire de séance : HOUEIX Magali.

CONSTITUTION DU JURY D'ASSISES 2014 :

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de tirer au sort les jurés susceptibles de faire partie du Jury d'Assises du Morbihan pour l'année 2014.

Ce tirage au sort s'effectue à partir de la liste générale des électeurs de la commune. Pour la commune de GUERN le nombre de personnes à tirer au sort est de 3. Sur ces 3 personnes, une seule est susceptible d'être retenue comme jurée.

Le conseil municipal, après tirage au sort, a désigné les personnes suivantes :

- Mme BODEVIN épouse HERNIO Claude de Lavalouette,
- M. LE BOURLIGU Cédric de Quistiave
- Mme LAMOUR veuve KERVINIO Marie Hélène de Talhouët.

VOTE DES SUBVENTIONS 2013 AUX ASSOCIATIONS ET AU C.C.A.S. :

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **DÉCIDE** d'octroyer les subventions suivantes au titre de l'année 2013 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	2064.00
CNAS	2326.20
ASSOCIATION DES MAIRES DU MORBIHAN	438.67
FOYER DES RETRAITÉS (3,38 €/adhérent)	500.00
L'HERMINE GUERNATE	1400.00
CYCLO CLUB GUERN (la subvention inclut le pot pour la randonnée)	200.00
UNC AFN (la commune prend en charge les médailles)	100.00
AMICALE LAÏQUE GUERN	100.00
ASSOCIATION SPORTIVE ECOLE SAINT PIERRE	100.00
CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT	150.00
L'ART DANS LES CHAPELLES	927.53
ASSOCIATION LES JEUDIS DE QUELVEN	850.00
EAU ET RIVIÈRE DE BRETAGNE	80.00
ASSOCIATION BRETAGNE VIVANTE	100.00
RADIO BRO GWENED	80.00

LES RESTOS DU CŒUR	300.00
LUTTE CONTRE LE CANCER	100.00
CLUB DE SCRABBLE	80.00
AN DORN GLAZ	330.00
ASSOCIATION GUERN/MALGUÉNAC	1750.00
ASSOCIATION RANDONNEURS DES AJONCS	130.00
ASSOCIATION EDUCATION ROUTIÈRE PAYS PONTIVY	207.00
BANQUE ALIMENTAIRE	300.00
UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS DU MORBIHAN	80.00
CCAS GUERN	8200.00

Il faut également ajouter le financement des séjours des enfants des écoles en classe de découverte, à raison de 4 € par jour et par enfant, pour une durée maximale de 7 jours.

PRÉCISE que les versements se feront uniquement aux associations ayant fourni leur bilan 2012 et leur Relevé d'Identité Bancaire.

DÉNOMINATION ET ORTHOGRAPHE DES LIEUX-DITS DE LA COMMUNE EN BRETON :

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a rencontré un représentant de l'Office de la Langue Bretonne ; cet organisme a été créé en 1999 à l'initiative du Conseil régional de Bretagne, avec le soutien du Ministère de la culture et de la Communication. L'office de la Langue Bretonne est l'organisme référent en Bretagne pour le bilinguisme routier.

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal le listing des noms de village de la commune en breton établi par l'Office de la langue bretonne et situés sur les routes départementales. Il précise que cette orthographe servira de base officielle pour les cartes IGN et pour les GPS.

Il demande aux membres du Conseil Municipal d'émettre leur avis sur l'orthographe proposée.

Orthographe usuelle actuelle	Nouvelle forme
Parc Bras	Park Bras
Parc Seul	Park Seul
Kersalousse	Kersalouz
Keralhuit	Keraluit
Toulabio	Toullabio
Kerihuel	Kerihuel
Lann er Frost	Lann ar Frost
Ty er Lann	Ti ar Lann
Lann Touze	Lann an Touz
Poulduic	Poulduig
Penvern	Penwern
Lann er Vouillen	Lann ar Vouilhenn
Corn er Hoët	Korn ar C'hoed
Vorlen	Ar Vorlenn
Montguern	Montgwern

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de modifier l'orthographe des toponymes ci-dessus.

REPRÉSENTATION DES COMMUNES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le conseil communautaire et les conseils municipaux sont tenus de fixer le nombre et la répartition par commune des conseillers communautaires qui constitueront la nouvelle assemblée délibérante à l'issue des élections municipales de 2014.

3 possibilités sont offertes par la loi :

- La répartition en absence d'accord local (46 conseillers),
- La majoration maximum de 10 % (50 conseillers),
- La répartition par accord local (57 conseillers maximum)

Monsieur le Maire présente et commente les 3 schémas possibles et fait savoir que le 26 mars dernier, le conseil communautaire de Pontivy Communauté, a fixé le nombre total de sièges au futur conseil communautaire issu des élections municipales de 2014 à **cinquante (50)** et repartit les sièges par commune comme suit :

Communes	Population municipale	Majoration de 10% <u>50 délégués</u>
<i>Pontivy</i>	13 765	15
<i>Noyal-pontivy</i>	3 726	4
<i>Cléguérec</i>	2 915	3
<i>Bréhan</i>	2 336	2
<i>Le Sourn</i>	2 018	2
<i>St Thuriau</i>	1 892	2
<i>Réguiny</i>	1 813	2
<i>Malguénac</i>	1 741	2
<i>Rohan</i>	1 653	2
<i>Crédin</i>	1 500	2
<i>Neulliac</i>	1 485	1
<i>Guern</i>	1 422	1
<i>Pleugriffet</i>	1 192	1
<i>Saint-Gonnery</i>	1 072	1
<i>Saint-Gérand</i>	1 025	1
<i>Radenac</i>	989	1
<i>Kerfourn</i>	823	1
<i>Séglien</i>	726	1
<i>Saint -Aignan</i>	660	1
<i>Kergrist</i>	648	1
<i>Gueltas</i>	525	1
<i>Silfiac</i>	454	1
<i>Sainte Brigitte</i>	166	1
<i>Croixanvec</i>	152	1
Total	44 698	50

Ceci exposé, le conseil municipal après en avoir délibéré, à 3 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention rejette la répartition proposée par Pontivy Communauté telle que précisée sur le tableau ci-dessus.

CENTRE D'ENFOUISSEMENT DE GUELTAS – ENQUETE PUBLIQUE :

Monsieur le Maire fait savoir qu'une enquête publique s'achève concernant le centre d'enfouissement technique de la SITA-OUEST à GUELTAS.

SITA-OUEST exploite aujourd'hui une installation de stockage de déchets non dangereux, une unité de valorisation du biogaz issu de la fermentation des déchets stockés, des installations de transit et de tri des déchets industriels non dangereux, une station de transit de déchets toxiques, une installation de traitement mécano-biologique de déchet issus d'industries agro-alimentaires et des ordures ménagères résiduelles, une installation de broyage et de compostage de bois, déchets verts, boues urbaines et industrielles et algues vertes, une activité de démantèlement de bateaux de plaisance hors d'usage.

Les projets sont l'augmentation de la capacité d'accueil, une unité de méthanisation, une unité de production de combustibles solides de récupération à partir des centres de tri extérieurs, une zone d'entreposage temporaire de balles de déchets ménagers.

L'enquête publique réalisée aujourd'hui porte sur la régularisation de la capacité d'accueil de 95000 T à 168000 T et l'augmentation à 195000 T.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, émet un avis favorable sur l'unité de méthanisation et des réserves sur l'augmentation de la capacité ; le conseil municipal souhaiterait que la capacité actuelle soit réservée aux déchets locaux.

ÉLECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la disparition de M. Didier LE SCANFF, 1^{er} adjoint au Maire.

Il explique que pour le bon fonctionnement de la collectivité, il convient de pourvoir à son remplacement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- décide la modification de l'ordre du tableau des adjoints,
- décide de pourvoir à la vacance du poste d'adjoint vacant.

Seul, Monsieur LE DÉVÉHAT Yannick se porte candidat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- déclare Monsieur LE DÉVÉHAT Yannick 4^{ème} adjoint au Maire,
- fixe les indemnités d'adjoint au Maire à 34 % pour le 1^{er} adjoint, 20 % pour les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} adjoint de l'indemnité maximale de Maire.

Le Nouveau tableau des adjoints est donc le suivant :

Rang	Nom et prénom	Délégation
1 ^{er} adjoint	M. MARTIN Jean-Pierre	Délégation complète en remplacement du Maire
2 ^{ème} adjoint	Mme L'HOSTIS Stéphanie	Affaires scolaires & Périscolaires
3 ^{ème} adjoint	Mme DORN Delphine	Finances, Gestion du Personnel
4 ^{ème} adjoint	M. LE DÉVÉHAT Yannick	Travaux, Voirie

NOMINATION DE DÉLÉGUÉS EN REMPLACEMENT DE M. LE SCANFF :

Monsieur le Maire rappelle les délégations occupées par M. LE SCANFF Didier, à savoir :

- Conseil communautaire de Pontivy Communauté : membre suppléant,
- Syndicat départemental d'électricité du Morbihan : membre titulaire,
- Commission Action sociale et solidarité de Pontivy Communauté : membre,
- Commission Habitat et Logement de Pontivy Communauté : membre,

- Commission travaux, voirie, urbanisme et environnement de la commune : président,
- Commission d'appel d'offres communale : membre titulaire.

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de M. LE SCANFF aux différents postes occupés, le conseil municipal procède à la désignation des nouveaux délégués :

- Conseil communautaire de Pontivy Communauté : Mme DORN Delphine, membre suppléant,
- Syndicat départemental d'électricité du Morbihan : M. LE DÉVÉHAT Yannick, membre titulaire,
- Commission Action sociale et solidarité de Pontivy Communauté : Mme L'HOSTIS Stéphanie membre,
- Commission Habitat et Logement de Pontivy Communauté : Mme DORN Delphine membre,
- Commission travaux, voirie, urbanisme et environnement : M. LE DÉVÉHAT Yannick, président,
- Commission d'appel d'offres : Monsieur MARTIN Jean-Pierre, membre titulaire.

Le remplacement de Monsieur le Maire en cas d'absence au bureau communautaire sera assuré par Monsieur Jean-Pierre MARTIN.

AVENANT TRAVAUX – BATIMENT DE LA POSTE – LOT ELECTRICITÉ

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avenant n° 1 du lot7 Électricité concernant les travaux du bâtiment de la poste (local de la poste).

Des modifications sont à réaliser suite à un complément de câblage pour la reprise de l'alimentation de l'éclairage existant par la fourniture et pose de 6 luminaires encastrés.

Plus-value n° 1 : pour 736.09 € HT soit 880.36 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **ACCEPTE** cette plus-value pour le lot 7 - Électricité et **MODIFIE** le marché qui s'élève désormais à 22 810.53 € HT soit 27 281.39 € TTC.

DONATION MORAUT – STANG ER GUIP – PRISE EN CHARGE FRAIS DE BORNAGE :

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil du 13 décembre 2012 concernant la donation par M. & Mme MORAUT Pierre de Stang er Guip, du chemin reliant Bellevue à la Cité du Petit Bois.

Le cabinet COGEO, cabinet de géomètres, propose une mission de division de parcelle pour un montant de 693.68 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **ACCEPTE** cette proposition.

VOIRIE COMMUNALE – DEMANDE DE SUBVENTION :

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de restaurer des routes communales de la commune. Le financement de cette opération inclut une participation du Conseil Général au titre du programme départemental pour investissement sur la voirie communal et rurale et une participation de Pontivy Communauté au titre des fonds de concours.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 83 742,72 € TTC (70 019,00 € HT).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de Pontivy communauté au titre des fonds de concours.

CHEMINS RURAUX DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 27 octobre 2011 concernant le classement des chemins ruraux dans la voirie communale.

Lors du transfert des chemins ruraux vers la voirie communale il n'a pas été fait état du linéaire des chemins ruraux.

Les chemins ruraux de la commune sont les suivants :

- CR de Bouilleno de la VC 10 au ruisseau, soit 120 ml,
- CR de Kérauray de la VC 142 à la desserte des fermes, soit 353 ml,
- CR de Locmeltro de la VC 114 en passant au nord de l'ancienne école, soit 204 ml,
- CR de Touldorhent de la VC 6 au village, soit 130 ml,
- CR de Quillio, de la VC 23 vers Pouldhuic, soit 296 ml,
- CR de Quelven de la VC 42 à la fontaine de Quelven, soit 42 ml,
- CR de Treuzarre, de la VC 11 à l'ancienne ferme LE GAC, soit 105 ml,

Ce qui correspond à une longueur totale de 1250 mètres linéaires.

Le conseil municipal prend connaissance des chemins ruraux et approuve les métrés et chemins présentés.

TRAVAUX CHAPELLE NOTRE DAME DE QUELVEN :

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de restaurer les menuiseries de la sacristie et un démoussage de diverses menuiseries de la chapelle Notre Dame de Quelven. Le financement de cette opération inclut une participation de l'État, du Conseil Régional, du Conseil Général au titre du patrimoine immobilier.

Le montant de l'opération s'élève à 8830 € HT (10500.68 € TTC).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, AUTORISE, Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de l'Etat, du conseil régional et du conseil général au titre du patrimoine immobilier.

FRAIS DE TRANSPORTS CENTRE DE LOISIRS ASSOCIATION GUERN - MALGUÉNAC :

Monsieur le Maire rappelle la convention concernant l'association GUERN – MALGUÉNAC.

La prise en charge des déplacements, en période de vacances scolaires, est assurée par moitié entre les 2 communes depuis l'année 2000.

Il semblerait qu'aucune délibération n'ait été prise à l'époque pour valider cette prise en charge. Afin de régulariser la situation, il est demandé au conseil municipal de se positionner sur ces frais.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de GUERN accepte de régler la moitié des dépenses du transport du centre de loisirs organisé par l'Association GUERN-MALGUÉNAC.

EXTENSION DE PONTIVY COMMUNAUTÉ – ADHÉSION DE 2 COMMUNES : MUR DE BRETAGNE ET SAINT CONNEC :

En date du 26 mars 2013, le conseil communautaire a décidé de l'extension du périmètre de Pontivy Communauté en se prononçant favorablement pour le rattachement de deux communes : Mûr de Bretagne et Saint-Connac.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-18 du Code général des collectivités territoriales, il appartient aux conseils municipaux des communes membres de se prononcer sur cette extension de périmètre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, se prononce favorablement pour le rattachement des communes de Mûr de Bretagne et de Saint-Connec à Pontivy Communauté à compter du 1^{er} janvier 2014.

COLUMBARIUM – CHOIX DES CASES :

Monsieur le Maire présente le choix des cases retenues lors de la réunion des adjoints. La commande d'un montant de 4222.00 € TTC pour un équipement de 8 cases en granit et un dallage de 14 m² en gravillons lavés + un déplacement de la stèle actuel, a été passée en date du 14 mars auprès de la SARL LE BOEDÉC de PONTIVY. La mise en place de l'équipement peut être espérée pour la mi-juin. Aujourd'hui il ne reste qu'une seule case de disponible.

RYTHMES SCOLAIRES :

Madame L'HOSTIS rappelle que la date de mise en place des nouveaux rythmes scolaires a été arrêtée à la rentrée de Septembre 2013.

Un groupe de travail comprenant les instituteurs, les représentants des parents d'élèves des 2 écoles et des élus a été créé.

Les activités seront réalisées en fin d'après-midi de 15 h 30 à 16 h 15.

Le travail mené actuellement est la recherche d'intervenants pour ¾ d'heure d'activités 4 jours par semaine.

Un chiffrage a été réalisé sur une base de fréquentation d'une cinquantaine d'enfants. Le coût est d'environ 20000 € déduction faite de l'aide apportée la 1^{ère} année.

POINT SUR LES TRAVAUX DU BATIMENT DE LA POSTE :

À ce jour seuls les travaux concernant le bureau de poste ont été réalisés.

POINT SUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE BODEREL ET DE LA RUE DU STADE :

Boderel :

L'entreprise EIFFAGE a démarré les travaux la semaine passée.

Rue du Stade :

L'entreprise GARZINSKI devrait démarrer cette semaine.

MOOVI – TRANSPORTS DE PONTIVY COMMUNAUTÉ :

La présentation du réseau MOOVI est réalisée par M. LE BRUN Kévin de PONTIVY COMMUNAUTÉ, en tout début de séance.

Pontivy Communauté a décidé de voter un plan d'actions mobilité.

La première action était de redynamiser le réseau urbain par Pondi bus.

La seconde action est de redynamiser les lignes de marché, 7 lignes au total. Les premières navettes ont démarré lundi dernier. 2 départs ont lieu de GUERN, un premier à 9 h 10 du bourg pour un retour à 12 h 35, un second à 13 h 10, pour un retour à 15 h 50. Cette action est programmée sur une année et pourra être modifiée. Le prix d'un voyage est de 2 €uros (4 €uros pour un aller-retour). Pour le lancement de cette extension de service, les voyages sont gratuits pendant le mois d'avril.

La troisième action sera la mise en place d'un transport à la demande, (T.A.D.).

CONSEIL D'ÉCOLE :

Le dernier conseil d'école a eu lieu le 12 mars. Les prévisions des effectifs de la rentrée sont de 65 élèves. Un bilan des projets pédagogiques et un point sur la réforme du temps scolaire ont été présentés. Le PPMS (plan particulier de mise en sûreté) a été discuté et une liste de matériel a été remise à la mairie pour achat.

NOUVEL HOPITAL DE GUÉMENÉ-SUR-SCORFF :

Monsieur le Maire porte connaissance de l'assemblée du courrier reçu des organisations syndicales CGT et FO de l'hôpital Alfred Brard de Guéméné-sur-Scorff. Les organisations syndicales sont inquiètes sur la position de l'A.R.S. (Agence Régionale de Santé) et financeur du secteur sanitaire qui reste sans réponse sur ses intentions quant au contenu du projet du nouvel hôpital alors que le Conseil Général du Morbihan a indiqué qu'il financerait la construction d'un E.H.P.A.D. de 170 lits.

Une pétition concernant le projet de construction du nouvel hôpital est disponible au secrétariat de la Mairie ; toutes les personnes souhaitant appuyer la pétition sont invitées à la signer en mairie.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE :

Monsieur ELLIAS fait savoir que le spectacle clowns a eu lieu cet après-midi à la salle polyvalente (45 mn de spectacle). Les enfants ont été très intéressés.